

N° CP 3^e/112-06
Séance du 13 JUIL. 2006

WITTELSHEIM - DEVIATION DE LA RD 2

**Carrefours giratoires Nord et Ouest
Aménagements paysagers**

Convention financière

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente modifiée par la délibération n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU la convention n° 16-2005 du 16 février 2005 qui transfère la gestion et l'entretien des îlots centraux des carrefours giratoires Nord et Ouest de la déviation de la RD 2 à la Commune de WITTELSHEIM,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

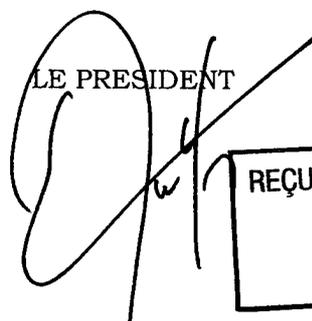
- ❖ Autorise le Président à signer et à exécuter avec la Ville de WITTELSHEIM l'avenant financier à la convention de gestion et d'entretien n° 16-2005 du 16 février 2005 portant sur les aménagements paysagers des carrefours Nord et Ouest de la RD 2. L'imputation des dépenses se fera sur le programme AA11, chapitre 23, nature 23151/621.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Président 18 JUIL. 2006
Publication 21 JUIL. 2006
Pour le Président du Conseil Général
Ludovic LIONS



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006